



**LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL ET
L'ADMISSION À L'UNIVERSITÉ**

**LE SERVICE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE**



2017

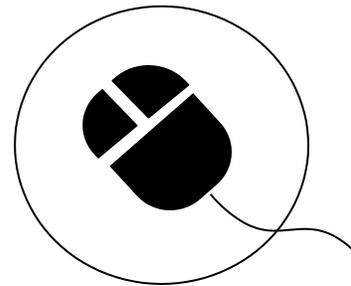


La série « La Rose des vents » a pour objectif de supporter les interventions individuelles et collectives auprès des élèves et à promouvoir l'orientation scolaire et professionnelle et la réussite éducative.

Conception et réalisation
Claire Cyr, conseillère d'orientation

Mise à jour
Catherine Gagnon, conseillère d'orientation

Mise en page
Mélanie Simard



Mise à jour
Octobre 2017

Attention

Les informations contenues dans ce document sont sujettes à changement et d'autres peuvent se rajouter en cours d'années. Il est important de vérifier l'exactitude des renseignements avec le Centre d'information scolaire et professionnelle de votre campus.

1. LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL

À QUOI ÇA SERT?

Pour accéder à un programme universitaire, tous les candidats et candidates doivent répondre aux **exigences générales**, soit d'avoir un D.E.C. (ou l'équivalent). Selon le programme, ils doivent répondre à des **exigences spécifiques** (cours préalables ou autres).

Dans certains programmes, il arrive que le nombre de places soit limité : c'est ce que l'on appelle un **contingentement**. Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles pour un programme, une sélection des candidats et des candidates s'impose. Il appartient alors à chaque université de déterminer quels seront les **critères de sélection** et dans quelle proportion le dossier scolaire sera important. Évaluer les résultats scolaires des collégiens et des collégiennes en étant le plus équitable possible est une tâche complexe que les universités s'efforcent de perfectionner depuis plusieurs années.

Depuis 1996, les universités québécoises utilisent la **Cote de rendement au collégial (CRC)** pour analyser le dossier scolaire au collégial. Bien que la cote R soit calculée pour tous les collégiens et collégiennes, elle sert principalement à des fins de **classement et de sélection** dans les **programmes contingentés** à l'université. Par contre, il est aussi important de garder à l'esprit que l'admission à un programme non contingenté peut tout de même exiger une cote de rendement minimale, c'est ce que l'on appelle un seuil minimal d'admission. À titre d'exemple, l'Université Laval demande une cote de rendement minimale de 22 pour l'admission à certains programmes non contingentés tels que: baccalauréat en administration, baccalauréat en relations industrielles, baccalauréat en science politique. Il est donc important de s'informer.

2. LE CALCUL DE LA COTE R

UN MYSTÈRE À ÉCLAIRCIR

C'est le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qui calcule la cote de rendement au collégial. Pour chaque cours suivi ou échoué au collégial, le calcul de la cote R tient compte de 3 composantes principales: un indicateur de la position de l'étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe (**cote Z au collégial**), un indicateur de force de ce groupe, (**IFGZ**) et un indicateur de dispersion de ce même groupe (**IDGZ**). Ces informations s'intègrent de la façon suivante dans la formule de la CRC :

$$\text{CRC} = ((Z_{\text{col}} \times \text{IDGZ}) + \text{IFGZ} + 5) \times 5$$

Où :

Z_{col} = cote Z basée la moyenne et l'écart-type des notes obtenues au collégial par les étudiants du groupe.

IDGZ = indicateur de dispersion de groupe basé sur l'écart-type des cotes Z au secondaire des étudiants qui composent le groupe au collégial

IFGZ = indicateur de force de groupe basé sur la moyenne des cotes Z au secondaire des étudiants qui composent le groupe au collégial

Le nombre 5 dans la formule n'est là que pour faire en sorte que la cote de rendement soit positive et varie entre 0 et 50. La moyenne des cotes de rendement pour l'ensemble d'un dossier collégial se situe aux alentours de 25.

- ❶ Pour chaque cours, votre résultat est d'abord transformé en score Z en tenant compte de votre note à ce cours par rapport à la moyenne du groupe à l'évaluation et des écarts à cette moyenne (écart-type). **Le score Z donne ainsi votre position dans un groupe pour un cours donné.** Les notes de moins de 50% ne sont pas retenues dans le calcul de la moyenne.
- ❷ Le score Z est ensuite **ajusté** selon la force du groupe à l'évaluation* et la dispersion du groupe dans lequel vous êtes pour ce cours. Ces ajustements se nomment **l'indicateur de force de groupe et l'indicateur de la dispersion du groupe.** Ces 2 facteurs de correction sont obtenus à partir de la cote Z obtenue au secondaire dans les matières ministérielles par chacun des étudiants composant le groupe au collégial. Ce calcul repose donc sur les notes finales des matières de 4^e et 5^e secondaire où des épreuves uniques sont imposées par le Ministère. *L'indicateur de force du groupe permet de situer le groupe à l'évaluation* par rapport à l'ensemble des groupes du réseau collégial.*

***Qu'est-ce qu'un groupe à l'évaluation?**

Le groupe à l'évaluation devrait rassembler les étudiants d'un même collège qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre et qui ont été évalués de la même façon. C'est à partir de ce groupe à l'évaluation que la moyenne, l'écart-type, l'indicateur de la force du groupe et l'indicateur de la dispersion du groupe seront calculés. La façon de constituer les groupes à l'évaluation est une responsabilité qui relève de chaque collège.

(Source : Document « Questions et réponses sur la cote de rendement au collégial, juillet 2017, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)).

La cote de rendement au collégial permet ainsi de vous situer, dans chacun de vos cours, par rapport à votre groupe à l'évaluation et de situer votre groupe à l'évaluation par rapport à l'ensemble des groupes du réseau collégial.

Tous les résultats obtenus au collégial, qu'ils soient réussis ou échoués, sont transformés en cote de rendement au collégial, sauf les cours de mise à niveau, les cours avec la mention « incomplet », ainsi que les cours retirés avant les dates limites. Attention toutefois aux cours « abandonnés » après les dates limites : ils sont comptabilisés comme des échecs dans le calcul de votre cote finale!

Depuis l'**automne 2007**, une cote R est calculée pour les cours d'Éducation physique. Toutefois, cette mesure n'est pas rétroactive et les cotes R des cours d'Éducation physique suivis avant l'automne 2007 ne sont pas calculées.

$$\text{CRC} = ((Z_{\text{col}} \times \text{IDGZ}) + \text{IFGZ} + 5) \times 5$$

Le score Z

Le score Z est calculé à partir de votre résultat à un cours donné au collégial :

$$Z = \frac{X - MG}{\sigma}$$

- X** : Note moyenne obtenue au cours
- MG** : Moyenne du groupe
- σ** : Écart-type (moyenne des écarts à la MG)

N.B. : La MG et l'σ ont été calculés selon certains paramètres.

Le score Z donne un résultat entre - 3 et + 3. Lorsque votre résultat est au-dessus de la moyenne du groupe, votre score Z est positif. Si votre résultat est en bas de la moyenne du groupe, votre résultat est négatif. **Le score Z donne ainsi votre position dans un groupe pour un cours donné.**

L'indicateur de la force du groupe et l'indicateur de la dispersion du groupe

Étant donné que la cote Z au collégial ne permet pas de tenir compte des caractéristiques particulières des groupes et d'assurer l'équité à l'égard de tous les étudiants, il est donc nécessaire de prendre en considération deux autres éléments communs à tous les individus : la force et la dispersion relative du groupe dans lequel se retrouve chaque étudiant pour un cours donné. Ce sont les résultats obtenus aux cours dans les matières ministérielles de 4e et 5e secondaire suivis au secteur Jeunes par tous les étudiants qui appartiennent à un même groupe au collège qui servent à définir la force et la dispersion du groupe. Il a été démontré à cet égard que les résultats scolaires de la fin du secondaire étaient de très bons indicateurs de la performance ultérieure au collégial.

Il faut cependant garder à l'esprit que si un étudiant obtient un bon ou un mauvais classement dans un cours suivi au cégep, cela sera dû à la note qu'il a obtenue dans ce cours et non à ses notes du secondaire. Ses propres notes du secondaire, comme celles de tous les autres étudiants qui suivent ce cours avec lui, ne serviront qu'au calcul de l'indicateur de la force du groupe (IFGZ) et au calcul de l'indicateur de la dispersion du groupe (IFDZ). L'effet direct de sa moyenne personnelle au secondaire sur son classement au collégial sera très limité puisqu'il ne comptera que pour à peine 3 % de l'IFGZ et de l'IDGZ s'il y a, par exemple, 35 étudiants dans ce groupe. On peut donc affirmer qu'aucun étudiant ne « traîne » ses notes du secondaire jusqu'aux portes de l'université.

Au même titre, puisque la cote R tient compte de la force et de la dispersion relative du groupe dans lequel se trouve chaque étudiant, il n'y a pas d'avantages ou d'inconvénients à se trouver dans un groupe où les étudiants sont très performants ou moins performants. Les études faites sur les étudiants des cégeps montrent que les effets combinés des trois éléments de la cote R (Zcol, IFGZ et IDGZ) se compensent. Si l'étudiant est dans un groupe fort, il aura ainsi une cote Z au collégial plus petite que s'il est dans un groupe faible, mais elle sera compensée par un IFGZ et un IDGZ plus grands. À l'inverse, s'il est placé dans un groupe faible, il aura une cote Z au collégial plus grande que s'il est dans un groupe fort, mais elle sera compensée par un IFGZ et un IDGZ plus petits.

En somme, en plus de retenir tous les avantages de la cote Z, la cote de rendement au collégial ajoute à celle-ci deux corrections en permettant de tenir compte des différences initiales entre les groupes. Cette méthode pouvant s'appliquer à tous les cours du collégial, elle offre un ajustement adéquat à la situation de chacun des étudiants. Autrement dit, qu'un étudiant change de collège, de programme d'études ou de groupe, la cote Z au collégial obtenue à chaque cours est de ce fait corrigée par deux indicateurs du groupe dans lequel l'étudiant a été évalué. Il s'agit donc d'une méthode de correction à portée générale qui permet de s'assurer que le dossier scolaire des diplômés du collégial faisant une demande d'admission à l'université soit évalué le plus équitablement possible, peu importe le collège d'origine.

Source : Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). La cote de rendement au collégial : aperçu de son rôle et de son utilisation, juin 2017.

3. LA COTE R MOYENNE PONDÉRÉE OU COTE R GLOBALE

On additionne toutes les cotes R obtenues et on calcule **la moyenne des cotes R et ce, à chaque session**. La cote de rendement moyenne est ensuite **pondérée en fonction des unités** dans chaque cours.

Cette opération s'effectue en 3 étapes :

- ❶ On multiplie la cote R de chaque cours par le nombre d'unités qui lui sont attribuées ;
- ❷ On additionne ensuite toutes les cotes R ainsi obtenues ;
- ❸ On divise ce résultat par le total des unités constituant l'ensemble de votre dossier au collégial.

C'est donc dire que les cours possédant le plus grand nombre d'unités ont davantage de poids dans le calcul de la cote R moyenne.

4. DES AJUSTEMENTS PARTICULIERS

Candidats en médecine en provenance de régions éloignées :

À ce jour, pour les étudiants qui font des demandes d'admission en médecine à l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke, une bonification de 0.5 est accordée aux candidats ayant fait leur 5^e secondaire dans une région éloignée identifiée par le MSSS.

5. LE TRAITEMENT DES ÉCHECS AU COLLÉGIAL

Tous les résultats obtenus au collégial, qu'ils soient réussis ou échoués, sont transformés en cote de rendement au collégial. Lorsqu'il y a échec et reprise pour un même cours, la cote R est calculée sur les 2 notes obtenues et les 2 résultats sont comptabilisés dans le calcul de la cote finale. Toutefois, depuis **2005**, des modifications ont été apportées au calcul de la cote R de façon à atténuer le poids des cours échoués en 1^e session et ceux échoués aux trimestres subséquents.

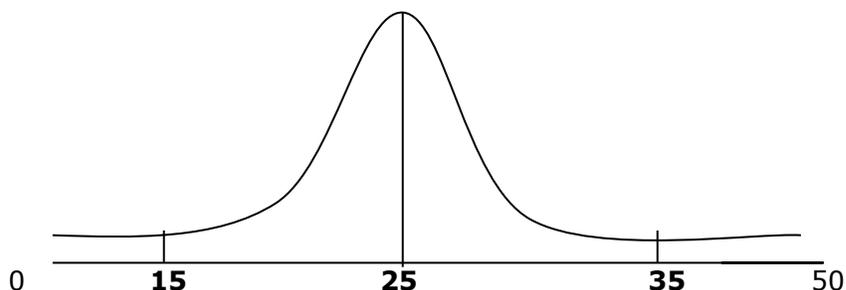
Ainsi :

- ❶ **Les cours échoués en 1^e session comptent pour le quart seulement des unités qui leur sont attribuées. On accorde ainsi une pondération de 0.25 à ces cours.**
- ❷ **Les cours échoués à partir de la 2^e session** comptent pour la moitié des unités accordées à ceux-ci. On accorde alors une **pondération de 0.50** à ces cours.

Ces pondérations (0.25 et 0.50) pour les cours échoués **diminuent ainsi l'impact des échecs** dans le calcul de la cote R moyenne, notamment en 1^e session.

6. L'ÉCHELLE DES COTES R

Les cotes R s'étendent suivant une échelle de 0 à 50. Mais dans la réalité, **la majorité des cotes R se situent entre 15 et 35. Une cote R moyenne se situe autour de 25.**



Voici un cadre de références pour vous aider à mieux vous situer :

Cote R	au-dessus de 32	=	notes très supérieures à la moyenne
	entre 29.5 et 31.9	=	notes supérieures à la moyenne
	entre 26 et 29.4	=	notes au-dessus de la moyenne
	entre 20 et 25.9	=	notes dans la moyenne
	en bas de 20	=	notes plus faibles que la moyenne

Source Michel Héroux, c.o. Cégep de Trois-Rivières

7. LA COTE R MOYENNE PAR PROGRAMME

Depuis **février 2009**, le MELS calcule, en plus de la cote R globale, une **cote R pour chaque programme auquel l'étudiant s'est inscrit pendant ses études collégiales**. Tenant compte des changements d'orientation que peuvent vivre certains étudiants dans leur parcours au collégial, les universités ont donc apporté des modifications au processus de sélection depuis l'admission d'**automne 2009**.

Ainsi, les universités utiliseront la **cote R moyenne du dernier programme auquel l'étudiant s'est inscrit**, à condition d'avoir au moins 16 cours contributoires pour son calcul. Les **cotes R de la formation générale commune sont toujours contributoires** au calcul pour chacun des programmes présents dans le dossier de l'étudiant. Les **cotes R des cours préalables** requis pour l'admission à certains programmes universitaires sont intégrées également au calcul de la cote moyenne.

Précisions :

- **S'il n'y a pas 16 cours contributoires** pour le dernier programme auquel l'étudiant était inscrit, c'est la cote R moyenne globale qui sera utilisée, soit celle incluant tous les résultats obtenus au collégial.
- Lorsqu'une sanction de DEC est présente au dossier de l'étudiant, l'université utilise la cote R la plus élevée entre celle du DEC complété et celle du dernier programme inscrit, sous condition d'avoir 16 cours contributoires à son calcul. Si plusieurs sanctions de DEC sont présentes au dossier de l'étudiant, l'université utilisera alors la cote R la plus élevée entre celles des DEC complétés et celle du dernier programme inscrit, toujours sous réserve d'avoir 16 cours contributoires.

- Les préalables requis pour le programme universitaire visé sont toujours ajoutés, au besoin, au calcul de la cote R du programme.

8. ÉVALUER SES CHANCES D'ÊTRE ADMIS... ÉTAPE PAR ÉTAPE

- 1^{er} étape :** Vérifier les conditions d'admission, le processus et les critères de sélection pour le ou les programme(s) visé(s) et ce, pour chacune des universités qui offrent ces programmes. Ceux-ci varient d'une université à l'autre. Vous trouverez ces informations dans les guides universitaires ainsi que sur les sites web des établissements.
- 2^e étape :** Vérifier, s'il y a lieu, si les universités accordent un poids plus grand à certains cours ou groupe de cours pour le programme visé. Les notes obtenues à ces cours deviennent alors plus importantes.
- 3^e étape :** Considérer la valeur accordée au dossier scolaire (cote R) par rapport aux autres critères de sélection. Ces critères varient d'un programme à l'autre et d'une université à l'autre. Dans la majorité des programmes contingentés, une présélection est faite sur la base de la cote R. Les autres critères s'appliquent par la suite.
- 4^e étape :** Comparer votre cote R avec les seuils d'admission des années précédentes (cote R des derniers admis) pour le ou les programme(s) visé(s) et ce, pour chacune des universités offrant ces programmes. Vous trouverez ces données dans le document « **Les seuils d'admission dans les programmes contingentés à l'université** ».
-

9. LES SEUILS D'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS : À UTILISER AVEC PRUDENCE!

- Les seuils d'admission (cote R des derniers admis) doivent être utilisés **comme un indice, et non une garantie**, de vos chances d'être admis dans les programmes contingentés. La comparaison s'effectue avec les données des années antérieures. Les seuils d'admission peuvent varier d'une année à l'autre, car ce sont des candidats différents qui soumettent leurs dossiers en même temps que le vôtre. Le nombre de demandes pour un même programme peut augmenter ou diminuer au fil des années, affectant aussi les seuils d'admission. **L'accessibilité à un programme contingenté est toujours fonction du nombre de demandes par rapport au nombre de places disponibles.**
- Les seuils d'admission varient d'un programme à l'autre et d'une université à l'autre. Des différences importantes peuvent apparaître selon les critères et le processus de sélection utilisés dans les universités, mais aussi selon le nombre de places disponibles et le nombre de candidatures soumis. Les universités en région sont souvent plus faciles d'accès, en raison du moins grand nombre de demandes reçues. Ceci n'a rien à voir avec la qualité de l'enseignement offert, mais davantage avec la proportion offre / demande, les universités en région ayant plus de difficultés à recruter des étudiants.

- Plus votre cote R se rapproche des seuils d'admission du programme visé (cote R des derniers admis), plus il est important de faire des demandes d'admission dans plus d'une université et de faire plus d'un choix de programmes par université. Les universités offrent souvent la possibilité de faire 2 ou 3 choix de programmes. Vous devez cependant faire attention au nombre de choix que vous pouvez faire dans une même université et comment chaque université traitera vos choix. Par exemple, certaines universités, comme l'Université Laval, feront l'analyse de tous vos choix tandis que d'autres, comme l'Université de Montréal, procéderont selon l'ordre de vos préférences indiquées sur votre formulaire. À ce sujet, consultez le document «Guide d'information sur l'admission universitaire».
-

10. CHANGER DE PROGRAMME À L'UNIVERSITÉ : LES PIÈGES À ÉVITER

- Choisir un programme universitaire en attendant de refaire une demande d'admission dans un programme contingenté ne rend pas plus facile l'accès à ce programme. L'admission dans un programme contingenté est toujours fonction de l'excellence du dossier scolaire. Vous serez comparé avec les candidats universitaires qui désirent, tout comme vous, améliorer leur dossier scolaire en vue de leur admission dans un programme contingenté. Les universités utilisent également une cote de rendement universitaire, qui est calculée de façon similaire à celle du collégial.
- La compétition étant très vive pour entrer dans certains programmes contingentés, il peut s'avérer difficile de se démarquer du groupe et d'obtenir une cote de rendement universitaire suffisante. De plus, il faut tenir compte de l'adaptation nécessaire pour s'intégrer à des études universitaires!

Exemple : S'inscrire au Certificat en psychologie pour refaire une demande par la suite au Baccalauréat de psychologie peut s'avérer difficile car plusieurs candidats refusés utilisent ce même chemin.

- Choisir des voies de transition comme le Certificat, le Baccalauréat multidisciplinaire, les *Études libres* sont des avenues parfois « hasardeuses ». Non seulement, elles n'assurent pas une plus grande facilité d'accès à un programme contingenté, mais, elles ne conduisent pas, en cas de refus, à des projets de carrière bien définis. Elles peuvent s'avérer alors de véritables culs-de-sac !
- La discipline choisie à l'université peut accentuer les écarts. Certaines universités utilisent aussi une cote de rendement universitaire qui tient compte des disciplines ou des programmes universitaires choisis, ce qui peut accentuer ou diminuer la valeur de votre cote finale.

Exemple : L'Université Laval utilise un Indicateur de force de discipline (IFD) dans le calcul de la cote de rendement universitaire. L'Université de Montréal, quant à elle, fait une correction à la cote universitaire en fonction du secteur d'études dans lequel vous étudiez.

- Le choix de l'université peut faire la différence! En effet, certaines universités peuvent accorder une bonification supplémentaire à la cote finale pour les candidats et candidates déjà inscrits dans leurs programmes, ce qui peut pénaliser ceux et celles en provenance de d'autres universités.

Exemple : L'Université de Montréal ajoute 0.5 à la cote finale aux étudiants et étudiantes déjà inscrits dans leurs programmes

11. LES POLITIQUES DE CHANGEMENTS DE PROGRAMMES VERS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS À L'UNIVERSITÉ

- **La cote de rendement au collégial ne s'efface pas automatiquement en entrant à l'université.** Le poids du dossier collégial continue de s'exercer selon des modalités précises définies par chacune des universités.
 - Si vous envisagez **un changement de programme à l'université vers un programme contingenté**, il est essentiel de connaître les politiques des universités à ce sujet.
 - À ce propos, nous vous invitons à consulter un conseiller d'orientation pour en discuter et vous aider à déterminer les stratégies adaptées à vos objectifs.
-

12. QUELQUES CONSEILS UTILES AVANT DE FAIRE VOS DEMANDES

- **Utilisez toutes vos possibilités d'admission** pour le programme visé.
Faites des demandes aux universités où vous avez le plus de chance d'être admis et faites plusieurs choix par université.
- **Prenez le temps d'évaluer et comparer les programmes** offerts.
Chaque université offre différentes spécialisations ou concentrations, de la formation pratique et/ou des stages, divers services et ressources, etc., en fonction de vos besoins et de vos attentes. Informez-vous, vous aurez moins de risques d'être déçu !
- **Examinez toutes les alternatives à l'intérieur de la même famille de programmes** tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire.
Ces programmes apparentés possèdent des caractéristiques similaires et font appel à un profil de personnalité semblable au vôtre. Gardez l'œil ouvert, car plusieurs chemins mènent à Rome!
- **Regardez à nouveau les motivations à la base de votre choix actuel.**
Il ne faut pas perdre de vue qu'un programme d'études n'est pas une finalité en soi, mais un moyen de réaliser vos objectifs de carrière. D'autres programmes d'études, d'autres professions peuvent rejoindre vos objectifs. Réfléchissez à nouveau à ce que vous voulez réaliser. Cela vous donnera sûrement des pistes intéressantes à explorer!
- **Permettez-vous d'explorer d'autres avenues que vous connaissez moins bien...**
Identifiez d'autres intérêts, aptitudes, besoins que vous avez sans doute mis de côté. Parmi la multitude de programmes et de professions existantes, il y en a sûrement d'autres qui vous conviendraient.

Pour vous aider, consultez les documents suivants :

- Les Carrières de la formation universitaire
 - Les Seuils d'admission dans les programmes contingentés à l'université
 - Le Guide d'information sur l'admission universitaire
 - Le système « Repères – Mon webfolio »
 - Le Centre virtuel en information scolaire et professionnelle : www.cegeplimoilou.ca/isep
- ... et bien d'autres que vous retrouverez au Centre d'information scolaire et professionnelle.
-

Pour compléter votre information :

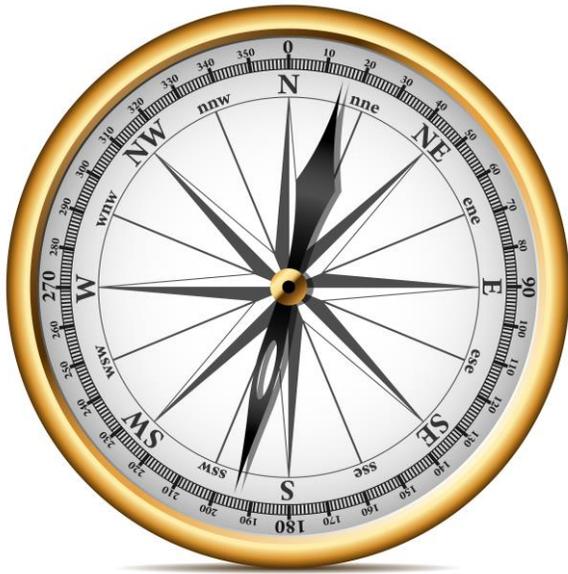
Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) :
Information sur la cote R
www.bci-qc.ca

Aussi

De nombreuses **activités d'information** se tiennent tout au long de l'année : *Visite des représentants universitaires au Cégep, Visite des représentants des Facultés de l'Université Laval, journées « Portes ouvertes », Salon Carrière Formation de Québec, etc.*

Surveillez le site web du cégep pour être informé des différentes activités d'information.

Pour vous guider dans votre réflexion, consultez les conseillers et conseillère d'orientation du cégep. Vous trouverez les coordonnées des services à la dernière page de ce document.



LE SERVICE D'ORIENTATION

Campus de Québec

Local 1459

☎ 418.647.6600 poste 6651

Campus de Charlesbourg

Local 1127

☎ 418.647.6600 poste 3646

LE CENTRE DE DOCUMENTATION EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Campus de Québec

Local 1459

☎ 418.647.6600 poste 6651

Campus de Charlesbourg

Local 1127

☎ 418.647.6600 poste 3646

HEURES D'OUVERTURE du lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h

13 h à 16 h 30

